

TERRITOIRES NUTRITION

Le journal des collectivités qui s'activent pour le bien-être des habitants

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Pourquoi devenir collectivité active du PNNS?

Le terme « nutrition » recouvre à la fois l'alimentation et les activités physiques. C'est un enjeu de santé publique majeur, et un sujet de préoccupation grandissant pour la population. Le Programme national nutrition santé (PNNS) vise précisément à agir sur ce déterminant de santé. Ainsi, les collectivités ont un rôle important à jouer pour assurer son déploiement dans des initiatives locales cohérentes, adaptées aux habitants et aux spécificités du territoire. Celles qui souhaitent engager une dynamique positive peuvent signer une charte pour devenir « Collectivité active du PNNS ». Car contrairement aux idées reçues, les principaux facteurs qui influent sur la santé sont socio-économiques et environnementaux¹.

Localement, des actions efficaces peuvent être mises en place : aider la population à bien se nourrir et à bouger au quotidien, améliorer l'offre alimentaire en restauration scolaire, créer des alliances entre professionnels de santé et élus sur le sujet, sensibiliser la population, etc. Toutes ces initiatives favoriseront le bien-être des habitants et renforceront l'attractivité des territoires. Vous voulez en savoir plus ? Prêts ? Lisez !



La Nutrition : un atout santé

L'essentiel sur le PNNS et les données de santé régionales qui y sont liées.

Page 2

6 bonnes raisons de s'activer

En un coup d'œil, les principaux enjeux pour les habitants et le territoire.

Page 5

LE PNNS EN ACTION

Comment inscrire le PNNS dans les politiques locales, créer des milieux de vie favorables à la santé, renforcer les initiatives collectives... ? Découvrez des exemples d'actions et des témoignages d'élus.

Page 3



LA NUTRITION: UN ATOUT SANTÉ

Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur la nutrition, qui peut être un facteur de protection autant qu'un facteur de risque. L'enjeu est de protéger contre le risque d'obésité, mais aussi contre d'autres pathologies chroniques parmi les plus répandues: le diabète, l'ostéoporose, certains cancers et les maladies cardiovasculaires. Bien entendu, les causes de ces maladies sont multiples. Mais de nombreuses études scientifiques suggèrent que la nutrition est un facteur important.

Bien manger et bien bouger, c'est protéger sa santé... et inversement.

Les dernières enquêtes montrent que la pratique d'activités physiques tend à décroître, particulièrement chez les femmes et les enfants. La sédentarité a fortement augmenté ces dix dernières années: 80% des adultes passent 3 heures par jour devant leurs écrans en dehors de toute activité professionnelle². En parallèle, la consommation de sel reste élevée, et celle de sucre est trop importante. Les Français mangent encore trop peu de fruits, de légumes et de fibres.

50% des adultes sont en surpoids ou obèses

Les conséquences de ces comportements sont visibles lorsqu'on examine l'évolution des pathologies sensibles à la nutrition. On compte encore 50% d'adultes et 17% d'enfants en surpoids ou obèses en France, avec des inégalités sociales très marquées. Parallèlement, le nombre de personnes atteintes du diabète de type 2 augmente. Enfin, près de 26 700 cancers liés à la nutrition (alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids ou obésité) pourraient être évités³.

Des inégalités sociales et territoriales face à la santé

En Bourgogne-Franche-Comté, plus d'1 adulte sur 4 est en surpoids et 1 adulte sur 6 est obèse. Parmi les enfants, près de 14,3% sont en surpoids et 4,7% souffrent d'obésité⁴. Ces moyennes cachent des disparités: le pourcentage de personnes obèses est plus important parmi les habitants qui cumulent des critères sociodémographiques défavorables. Les personnes les plus touchées sont les ouvriers et les employés, les personnes sans diplôme ou qui ont un niveau scolaire inférieur au bac, et celles ayant les revenus les plus faibles. Dans la Nièvre, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, la prévalence de l'obésité est supérieure à la moyenne régionale.



Promouvoir la santé: une stratégie efficace

Agir pour favoriser une nutrition adaptée, c'est donc améliorer la santé et le bien-être de la population. Et des changements modestes peuvent avoir de grands effets: ajouter 15 minutes de marche tous les jours à son mode de vie diminue par exemple la mortalité de 14%⁵. Pour faire évoluer les habitudes de vie, les collectivités actives du PNNS s'engagent dans une démarche transversale collective de promotion de la santé qui a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. La promotion de la santé s'appuie sur une vision positive et élargie de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS): un état de complet bien-être physique, mental et social. Aider les habitants à y parvenir, c'est notamment créer des milieux favorables pour faciliter l'évolution des habitudes de vie.



2. Santé publique France. Le scan. Mise à jour du 6 juillet 2019. <https://cutt.ly/SPF-SCAN> [consulté le 7/11/2019]. 3. Centre international de recherche sur le cancer. Les cancers attribuables aux modes de vie et à l'environnement en France métropolitaine. Lyon: IARC, 2018, 271 p. <https://cutt.ly/IARC-cancers2018> <https://cutt.ly/IARC-cancers2018> [consulté le 19/11/2019]. 4. RéPPoP-BFC - Prévalence de l'insuffisance pondérale, du surpoids et de l'obésité en Bourgogne Franche-Comté - Étude réalisée dans le cadre du dépistage infirmier en classe de 6ème - Rapport 2019 5. Duclos Martine. Sport, santé, activité physique, sédentarité: de quoi parle-t-on? Paris: Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2015, 2 p. <https://cutt.ly/sports-gouv-sedentarite>

Le PNNS en action

ÉLABORER DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ NUTRITIONNELLE DES HABITANTS

La dynamique des collectivités actives PNNS est un levier pour développer des actions de promotion de la santé et une politique locale en matière de nutrition.

Les élus peuvent inclure des axes relatifs à la nutrition dans les « contrats locaux de santé » ou engager leur territoire dans un « projet alimentaire ». Les collectivités peuvent également encourager les partenaires locaux à contribuer à la promotion de la santé en matière de nutrition en signant des conventions de partenariat, par exemple avec les clubs sportifs qui proposeraient des activités adaptées à des publics prioritaires.

Créer des milieux favorables

Créer des milieux favorables à la santé nutritionnelle des habitants, c'est notamment favoriser les mobilités actives et l'accès à une alimentation de qualité. Cela peut se traduire par de nombreuses mesures, plus ou moins engageantes et longues à mettre en œuvre :

- créer des pistes cyclables, des espaces verts, des espaces piétonniers, des trottoirs sécurisés ;
- mettre en place une signalétique piétonne ou cycliste (parcours d'effort, pistes sécurisées), supprimer les distributeurs de boissons sucrées et de sucreries ;
- améliorer l'accessibilité des commerces alimentaires ;
- développer l'offre alimentaire et l'accessibilité géographique et financière des fruits et légumes ;
- améliorer l'offre alimentaire en restauration scolaire ;
- mettre en place une campagne médiatique en matière d'éducation nutritionnelle à l'échelle de son territoire/sa commune ;

- faire connaître les équipements et services locaux qui contribuent à favoriser les activités physiques (ressources sportives, espaces verts et aires de jeux, gares, lignes de bus, de tramway, etc.).




Favoriser le développement des aptitudes individuelles

Pour aider les habitants à développer leurs connaissances et leurs aptitudes à faire des choix favorables à la santé, les collectivités peuvent notamment encourager le déploiement de projets de promotion de la santé :


- qui contribuent à fournir une information adaptée et accessible à la population ;
- qui développent les savoir-faire culinaires ;
- qui permettent de mieux appréhender l'offre alimentaire pour faire des choix éclairés en matière de nutrition ;
- qui offrent une pratique d'activités physiques et sportives et de loisirs, en les adaptant aux capacités des publics ;
- qui contribuent à réduire le temps passé devant les écrans.

DES OUTILS DE LA POLITIQUE LOCALE EN MATIÈRE DE NUTRITION

Le **contrat local de santé (CLS)** est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

 <https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante>

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** s'appuient sur un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, des atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

 <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

Renforcer les actions au sein des collectifs

Les actions de promotion de la santé menées dans le cadre de collectifs constitués sont particulièrement intéressantes, car elles peuvent être menées par ou avec des professionnels que les habitants connaissent, et en qui ils ont confiance. La population entretient des liens durables avec ces lieux de vie, d'accompagnement et de

socialisation, ce qui permet de mener le travail de long terme nécessaire pour faire évoluer les habitudes de vie. Les collectivités pourront donc contribuer à renforcer le développement d'actions en matière de nutrition dans les structures éducatives, sociales et culturelles : bibliothèques, foyers logements, foyers pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'aide alimentaire, épiceries solidaires,

centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS), crèches, relais d'assistantes maternelles, haltes-garderies, lieux d'accueil parents-enfants, écoles et milieux périscolaires...

Une autre possibilité est de favoriser la coordination et l'accessibilité des services de santé.

● QUELLES INFORMATIONS SIMPLES DONNER AUX HABITANTS ?

Les repères proposés par Santé publique France en matière d'alimentation et d'activités physiques en 2019⁶ s'appuient sur les dernières données scientifiques disponibles. Des messages pratiques et simples orientent les personnes vers des choix favorables pour leur santé. Chacun peut identifier les changements vers lesquels tendre, et progresser à son rythme.

Pour faire des choix alimentaires éclairés, les habitants peuvent tendre vers les repères du PNNS présentés dans l'illustration ci-dessous, et s'appuyer sur les étiquetages Nutri-Score pour choisir les produits transformés qu'ils vont consommer. Il leur est conseillé de manger des aliments de saison produits localement, de manger bio quand

c'est possible, et de privilégier le fait maison. En parallèle, ils sont incités à diminuer le temps passé assis, et à augmenter toutes les activités qui les feront bouger : les déplacements à pied ou en vélo, les activités ménagères, le jardinage, les activités de loisirs, les sports, etc.



AUGMENTER

- Les fruits et légumes
- Les légumes secs : lentilles, haricots, pois chiches, etc.
- Les fruits à coque : noix, noisettes, amandes et pistaches non salées, etc.
- Le fait maison
- Les activités physiques

ALLER VERS

- Le pain complet ou aux céréales, les pâtes et le riz complets, la semoule complète
- Une consommation de poissons gras et de poissons maigres en alternance
- L'huile de colza, de noix et d'olive
- Une consommation de produits laitiers suffisante, mais limitée
- Les aliments de saison et les aliments produits localement
- Les aliments bio

RÉDUIRE

- L'alcool
- Les produits sucrés et les boissons sucrées
- Les produits salés
- La charcuterie
- La viande (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats)
- Les produits avec un Nutri-Score D et E
- Le temps passé assis



● TÉMOIGNAGES DE COLLECTIVITÉS ACTIVES DU PNNS

NEVERS

Favoriser le bien-être des habitants



En s'engageant dans la dynamique ville active du PNNS, Nevers a officialisé une politique publique tournée vers le bien-être des habitants, dans une ville réputée sportive.

Dans l'élaboration de ce plan, le collectif des villes actives a constitué un réservoir d'idées inspirantes.

«Un des messages est d'inciter les personnes à prendre soin d'elles et cela peut se faire gratuitement. Le bien-être est donc accessible à tous.»

Parole d'élue

«Mettre en œuvre la dynamique PNNS nécessite de la bonne volonté, du courage, de l'intention et de la communication.»

Parole d'élue

Un des axes du plan est de valoriser l'activité physique, ce qui mobilise fortement les Neversois. Selon les élus, la signature de la charte PNNS a contribué à l'attractivité de la ville en renforçant la dynamique de bien-être et de santé.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Lutter contre l'obésité



La Communauté d'Agglomération de Vesoul est signataire de la charte PNNS depuis novembre 2017. Face au constat d'une forte prévalence de l'obésité, notamment infantile sur le territoire, le choix a été fait de renforcer les actions en faveur de la santé des citoyens et particulièrement sur la thématique de la nutrition.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été développées :

- prise en compte d'une alimentation saine et équilibrée dans la restauration scolaire ;
- construction d'équipements ludiques et sportifs en plein air déployés dans l'agglomération afin de créer des milieux favorables à la pratique sportive pour les enfants de 2 à 10 ans ;
- création d'un marché sur la place Humbert Voge, au cœur du quartier prioritaire de la ville, permettant l'installation de producteurs locaux en prenant appui sur le Conseil citoyen ;
- création d'un forum santé pour sensibiliser les publics en situation de précarité à l'accès à la santé (200 personnes concernées en 2019) ;
- mise en place d'actions par des partenaires dans le cadre du Contrat local de santé du Pays de Vesoul Val de Saône et mise en place d'ateliers de cuisine.

La dynamique ainsi initiée permet, grâce au réseau et aux actions déjà en place, de sensibiliser les publics sur le bien-fondé d'une alimentation équilibrée.

LUXEUIL-LES-BAINS

Proposer des activités physiques à tout âge



L'une des premières mesures de la Ville a été d'inciter les habitants à contracter une licence sportive dans un club affilié en prenant en charge 50 % du coût la première année. La Ville a également rénové et développé, dans tous les quartiers, des aires de jeux pour enfants, un skate parc ainsi que des modules de « street workout », des équipements extérieurs qui permettent de faire de la gymnastique et de la musculation. Enfin, un atelier RéPPOP animé par l'animateur jeunesse de la Ville complète le dispositif sportif tous les jeudis pour les enfants en surpoids. L'animateur a été spécifiquement formé à ce type d'activité.

En parallèle, 16 jardins familiaux sont accessibles aux Luxoisiens sur 2 sites. Destinés en priorité aux personnes à faibles revenus qui vivent en appartement et aux familles, ils contribuent à lutter contre la sédentarité et à favoriser les circuits courts.

Forte de ces actions et du réseau ainsi constitué, la Ville propose de nouvelles actions comme des ateliers pour les écoles et centres sociaux.

6 BONNES RAISONS DE S'ACTIVER

Bien-être

Favoriser le bien-être et la santé des habitants

Connaissances

Contribuer à développer les connaissances et les bonnes pratiques de la population en matière d'alimentation et d'activités physiques

Partenaires

Encourager le travail entre les partenaires du territoire

Dynamique

Participer activement et collectivement à une dynamique de santé

Attrait du territoire

Accroître l'attrait du territoire en développant le bien-être des habitants

Accompagnement

Bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour mettre en œuvre des projets de promotion de la santé nutritionnelle

BESANÇON

Agir de façon transversale pour la santé



Besançon est signataire de la charte Collectivités actives PNNS depuis 2004, et compte poursuivre son engagement, notamment pour répondre à la préoccupation croissante de la population sur la qualité et la sécurité alimentaire, mais aussi pour réduire les inégalités sociales de santé liées à la nutrition.

« Nous allons travailler en lien étroit avec les travailleurs sociaux du quartier pour faire venir les personnes à la maison de quartier, par exemple pour cuisiner un repas avec les denrées données par la Banque alimentaire. »

Parole d'élue

La démarche Collectivités actives du PNNS a permis d'impulser une dynamique au sein de la ville. Elle a mis en valeur une thématique importante et a incité à agir de manière transversale dans les services de la ville, mais aussi avec la communauté d'agglomération, via le projet alimentaire territorial ou le contrat local de santé.

DIJON

Réduire les inégalités d'accès à une alimentation saine et équilibrée



Dijon est ville active du Programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2006, et ville active du Réseau français OMS des Villes-Santé. Elle est fortement engagée dans le champ de la prévention santé et tout particulièrement en matière de nutrition.

Sa priorité est de sensibiliser le grand public aux repères du PNNS. Elle organise par exemple chaque année le Village Goût Nutrition Santé.

La Ville de Dijon soutient également la mise en œuvre d'actions de proximité dans les structures de quartier, notamment les centres sociaux :

temps d'échange, ateliers cuisine petits budgets, balades santé... Elle accompagne les acteurs locaux dans leur projet et facilite les partenariats.

Enfin, la municipalité contribue à créer des environnements favorables à une bonne santé

« La finalité est de pouvoir inscrire les bonnes pratiques nutritionnelles dans le quotidien des personnes, dans le respect de leur budget, leur environnement ».

Parole d'élue

nutritionnelle. La qualité de l'offre alimentaire en restauration scolaire est par exemple une préoccupation centrale. La Ville s'attache ainsi à valoriser les produits issus de l'agriculture biologique et les circuits courts et propose des menus spéciaux pour assurer l'équilibre des repas et l'éducation au goût.

« L'alimentation est un tout • culturel, sociétal, agricole, écologique, économique, solidaire et de santé, Dijon veut résoudre les inégalités d'accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous ».

Parole d'élue

GRAND CHALON

S'engager dans une démarche volontariste



Chalon-sur-Saône est membre du réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) depuis 2005 et adhère à la charte « Villes actives PNNS » depuis 2009. En 2012, la compétence santé a été transférée au Grand Chalons donnant ainsi une dimension communautaire à la politique nutritionnelle développée par la Direction des Solidarités et de la Santé.

Le fait d'être collectivité active du PNNS permet de rendre visible un porteur des projets nutrition, de travailler de façon transversale avec les différents services de l'agglomération. C'est le service Santé Handicap qui déploie cette politique en s'appuyant sur un groupe ressources nutrition qui rassemble toutes les communes du Grand Chalons pour soutenir la dynamique locale. Parmi les projets de promotion de la santé mis en place sur le territoire, le festival des soupes a par exemple valorisé le « bien manger », le « faire soi-même », l'achat de produits frais, et le plaisir de cuisiner ensemble.

« La compétence santé est facultative pour le Grand Chalons, donc notre démarche est volontariste. Il s'agit de proposer au niveau du territoire, de la coordination, des actions à destination des habitants. Nous voulons mettre en application des préconisations nationales [...] adaptées au contexte local ».

Parole d'élue



EN PRATIQUE: COMMENT DEVENIR COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ACTIVE DU PNNS?

Pour devenir collectivité active, il faut signer la charte PNNS et s'engager pour une durée de 5 ans renouvelables à :

Devenir un acteur actif du PNNS

en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue aux objectifs du plan et s'attache à lutter contre les inégalités de santé.

Nommer un référent « actions nutritionnelles du PNNS »

qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte.

Mettre en œuvre chaque année des actions conformes au PNNS

pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activités physiques favorables pour la santé. Le nombre d'actions varie suivant le nombre d'habitants, tout comme le nombre de domaines d'intervention parmi les 4 suivants : information-communication, éducation pour la santé, formation, aménagement du territoire.

Utiliser exclusivement les repères et recommandations du PNNS

pour garantir la cohérence des messages auprès des publics en matière de nutrition. Les affiches, supports imprimés ou diffusés par voie électronique porteurs du logo du PNNS en sont le garant.

Afficher le logo PNNS de façon explicite

sur les documents informant la population des actions menées.

Rendre compte, annuellement, à l'ARS des actions mises en place

fournir les évaluations réalisées.

Une simple lettre suffit!

Pour adhérer à cette charte, l' élu responsable de la collectivité doit adresser une lettre de demande au directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, dans laquelle il mentionnera les nom, fonction, coordonnées de la personne référente pour cette action.

Suite à l'instruction de la demande, l'ARS fait parvenir la charte signée par la ministre des Solidarités et de la Santé, le président de l'Association des maires de France, des présidents d'intercommunalités et par le directeur général de l'ARS. Le logo « villes actives PNNS » est joint à cet envoi.

Quels professionnels et ressources peuvent vous accompagner dans vos projets ?

L'ARS, par ses délégations départementales, porte cette démarche à l'échelle de la région en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps). Elle accompagne les collectivités grâce à la mise en place d'outils et de supports de communication, et l'Ireps apporte sur demande son soutien méthodologique. Chacune de ses 8 antennes départementales dispose également d'un centre de ressources documentaires.

• Les délégations départementales de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation départementale de Côte-d'Or

Le Diapason, 2 place des Savoirs,
CS 73535, 21035 Dijon cedex
ARS-BFC-DCPT-DD21@ars.sante.fr

Délégation départementale du Doubs

La City - 3, avenue Louise Michel
CS 91785 - 25044 Besançon Cedex
ARS-BFC-DCPT-DD25@ars.sante.fr

Délégation départementale du Jura

24 rue des Ecoles - CS 60348
39015 Lons-le-Saunier Cedex
ARS-BFC-DCPT-DD39@ars.sante.fr

Délégation départementale de la Nièvre

11 rue Pierre Emile Gaspard - 58000 Nevers
ARS-BFC-DCPT-DD58@ars.sante.fr

Délégation départementale de Haute-Saône

11 boulevard des Alliés
CS 10412 - 70014 Vesoul cedex
ARS-BFC-DCPT-DD70@ars.sante.fr

Délégation départementale de la Saône-et-Loire

173 bd Henri Dunant
CS 60320 - 71020 Macon cedex 9
ARS-BFC-DCPT-DD71@ars.sante.fr

Délégation départementale de l'Yonne

3 rue Jehan Pinard
89000 AUXERRE
ARS-BFC-DCPT-DD89@ars.sante.fr

Délégation territoriale de Nord-Franche-Comté

8, rue Heim - CS 90247
90005 Belfort Cedex
ARS-BFC-DCPT-DTNFC@ars.sante.fr

• Ireps

2, place des Savoirs
21000 Dijon
03 80 66 73 48
contact@ireps-bfc.org





Pour toute demande de brochures, d'outils d'intervention ou de prestations documentaires (recherche documentaire, bibliographie, etc.), veuillez prendre contact avec l'antenne de votre département.

Rendez-vous sur le site www.ireps-bfc.org, onglet Se documenter/Nous contacter pour retrouver toutes les coordonnées.

Villes et nutrition : améliorer la nutrition et la santé de la population par l'alimentation et l'activité physique

Guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux.

Direction générale de la Santé, juillet 2018.

<https://cutt.ly/guide-villes-PNNS>

La nutrition à l'échelle de la ville

Guide pratique à l'usage des acteurs locaux dans le cadre du Programme national Nutrition Santé.

Syz Yann, Sawicki Marc, Guyonvarch Christian. Rennes : Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé, 2005, 61 p.

<https://cutt.ly/RFVS>

Épisanté Bourgogne-Franche-Comté

Le portail Épisanté Bourgogne Franche-Comté propose une base de données cartographique des 40 territoires de proximité de la région. En cliquant sur un territoire, on peut notamment accéder à son contrat local de santé s'il existe, et aux coordonnées des personnes-ressources du territoire en matière de santé.

<https://episante-bfc.org/territoires>

Programme national nutrition santé 2019-2023.

Paris : ministère des Solidarités et de la Santé, 2019, 94 p.

<https://cutt.ly/sante-gouv-PNNS4>

Manger Bouger

Ce site délivre des informations sur la nutrition, propose des outils et conseils pour manger mieux et bouger plus ainsi que de nombreuses recettes. C'est aussi un espace qui contient de nombreuses informations pour les professionnels.

<https://www.mangerbouger.fr>

LES GUIDES DU RRAPPS

Le RRAPPS Bourgogne-Franche-Comté propose 2 guides pour accompagner le développement de la promotion de la santé en matière de nutrition :



- Promotion de la santé et nutrition : le kit anti couacs pour les pros (2020)
- 6 clés pour booster la santé de votre entreprise (2020)

Ces guides proposent des repères théoriques, présentent des exemples d'actions et des outils pour aider les professionnels et entreprises à développer des actions favorables à la santé en matière de nutrition.

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Manon Colard (Ireps BFC),
Maurine Masrouby, (Ireps BFC),
Docteur Carole Boiret (ARS BFC),
Anne Corbia (ARS BFC),
Docteur Isabelle Millot (Ireps BFC),
Bérénice Bres (Ireps BFC),
Laure Cousin (Ireps BFC),
Caroline Lefebvre (Ireps BFC),
Julie Liegon (Ireps BFC),
Anne Sizaret (Ireps BFC).

Merci aux élus des municipalités de Nevers, Vesoul, Luxeuil-les-bains, Besançon, Dijon et à la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour leur contribution.

Merci aux membres du groupe de travail régional sur les environnements favorables pour leur relecture.

Conseil éditorial et accompagnement rédactionnel :
Élisabeth Piquet, www.lecomptoircoop.fr

Mise en page et illustrations :
Annelise Bournand, www.annelyse.fr